

Amélioration de la compétitivité de l'industrie : le rapport Gallois (08/11/12)

Le Rapport présenté par Louis Gallois le 5 novembre au premier ministre a fait la une de la presse. Traitant du manque de compétitivité de l'industrie française et des remèdes susceptibles de remédier à cette carence, ce rapport n'est bien sûr pas centré sur les questions d'énergie, de nucléaire ou d'énergies renouvelables.

Le lecteur attentif y trouvera cependant sur ces sujets matière à se réjouir ou d'autres à s'offusquer.

Chacun a bien sûr entendu parler du ramdam sur les gaz de schiste fait dans les heures qui ont suivi la parution du rapport. Les Verts ayant poussé des cris d'orfraie à l'idée que le gouvernement pourrait suivre la proposition n°5 du rapport, dans l'heure, Matignon faisait savoir que cette proposition ne serait pas suivie et qu'il était exclu de revenir sur la question d'utiliser la technique de fracturation hydraulique. Personne n'avait semble-t-il lu la proposition en question (*5e proposition : mener les [recherches sur les techniques d'exploitation des gaz de schiste](#)*) qui vise précisément à développer des technologies alternatives à la fracturation hydraulique ! Louis Gallois ajoutait même dans le texte *que la France pourrait d'ailleurs prendre l'initiative de proposer avec l'Allemagne à ses partenaires européens un programme sur ce sujet*. Peine perdue une proposition qui tombe à la trappe avant même d'avoir été lue ou comprise.

Rares au contraire sont ceux qui ont entendu parler des allusions du rapport au nucléaire, aux énergies renouvelables ou à la transition énergétique. Il y avait pourtant là de quoi faire tomber d'apoplexie nombre des défenseurs des thèses aujourd'hui à la mode...eh bien non il n'en a rien été...juste quelques phrases sur la vision énergétique obsolète de Louis Gallois.

Pour que le lecteur se fasse une opinion par lui-même nous reproduisons ci-après les phrases du rapport :

[Le prix de l'énergie électrique pour l'industrie est relativement bas en France et représente un avantage qu'il est primordial de préserver.](#)

[Le faible coût de l'énergie, comparé aux autres pays européens, est un atout pour l'industrie française. Il fait partie des éléments qui soutiennent la marge des entreprises et donc leur capacité à investir. C'est ce qu'a compris l'Allemagne qui s'attache à maintenir le coût du Kilowatt-heure pour les « électro intensifs » à un niveau égal à celui de la France, alors que sa facture électrique globale est sensiblement plus élevée et s'accroît encore.](#)

[Dans la transition énergétique qui s'engage, il est essentiel que cet atout \(le faible coût de l'électricité pour les industries\), lié au développement de la filière électrique, ne soit pas perdu. Au-delà des indispensables économies d'énergie et de l'amélioration des rendements énergétiques, le développement des énergies renouvelables s'impose dans tous les pays ; ces énergies devront s'insérer dans le « mix énergétique » dans des conditions qui ne renchérissent pas le coût de l'énergie pour l'industrie. Ce n'est pas acquis et l'effort de recherche doit être poursuivi dans ce sens. Il serait d'ailleurs souhaitable sur ce sujet que la coordination soit sensiblement renforcée entre les entreprises énergétiques françaises \(l'État en est souvent actionnaire et peut donc y veiller\) et leurs équipementiers.](#)

[L'évolution du parc nucléaire doit tenir compte de l'énorme capital investi et du fait qu'il est largement amorti, même si des travaux de maintenance importants sont prévus. Le coût](#)

du Kilowatt-heure qu'il procure est un véritable avantage comparatif. La durée d'exploitation des centrales devrait relever en fait de l'appréciation de l'ASN sur leur état et sur les mesures prises pour retarder leur vieillissement.

En formulant ces constats, Louis Gallois ne fait que défendre des faits et des idées que nous défendons nous-mêmes ; nous nous en réjouissons d'autant plus que, n'étant pas lié à l'industrie nucléaire, Louis Gallois est totalement indépendant. Celui qui lit entre les lignes comprend clairement qu'il faut que l'industrie française puisse bénéficier de l'atout énorme que constitue le nucléaire, que si les énergies renouvelables devaient se développer à l'avenir il conviendrait de mettre l'industrie à l'abri des surcoûts en résultant et enfin que c'est à l'ASN de décider quand doit être arrêtée une centrale nucléaire, car *en ce domaine il faut laisser les experts décider.*

On peut craindre que dans un tel contexte la 20^{ème} proposition (*donner au Commissariat Général à l'Investissement* la mission de porter trois priorités techniques et industrielles : (1) les technologies génériques, (2) la santé et l'économie du vivant et (3) la transition énergétique*) ne tombe, elle aussi, à la trappe.

Bref s'il y a dans ce rapport du grain à moudre pour les défenseurs du nucléaire, ce qui est rare par les temps qui courent, il y a aussi beaucoup de poil à gratter pour de nombreux cercles.

*Rappelons que le Commissaire Général à l'Investissement n'est autre que Louis Gallois lui-même.

Bernard Lenail